



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 31 MAI 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 31 mai 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2023-05-91

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 31 mai 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-92

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 31 mai 2023 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-93

OBJET : Période de questions

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



N° de résolution
ou annotation
2023-05-94

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec le report du point 7.4 à la séance du mois de juin 2023.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : N° 1418-181-1 et N° 1418-181-2
 - ii. Ville de Boisbriand N° RV-1441-87
 - iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 860-113
 - 6.2. **Résolution** – Entente-cadre avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour assurer les services de collecte sélective sur notre territoire
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Reddition de comptes au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) – réseau Accès entreprises Québec (AEQ) au 30 avril 2023
 - 7.2. **Dépôt** – Suivi annuel au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
 - 7.3. **Résolution** – Autorisation de signature d'une entente avec le Centre d'expertise industrielle de Montréal (CEI MTL)
 - 7.4. **Résolution** – Octroi d'un moratoire de 6 mois concernant les prêts ROS-FLI/037-2017 et COV19FU-016ROS
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Résolution** – Entente de développement culture – Projet de création de vidéos 360° de bâtiments patrimoniaux – Amendement de la résolution N° 2023-03-55 pour bonifier le budget
 - 8.2. **Dépôt** – Table action culture ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 8 mars 2023
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 31 mai 2023
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 27 avril au 31 mai 2023
 - 9.3. **Résolution** – Augmentation de la limite de crédit de la carte Visa
 - 9.4. **Résolution** – Ressources humaines – Programme d'aide aux employés et télémédecine
 - 9.5. **Résolution** – Ressources humaines – Amendement de la résolution N° 2023-04-88 concernant l'embauche de madame Anik Bourdon
 - 9.6. **Résolution** – Renouvellement du contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais – 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
 - 9.7. **Résolution** – Relais pour la Vie de la Rive-Nord – Ratification de la décision du directeur général
 - 9.8. **Dépôt** – État des déboursés et encaissements – Société de l'Habitation du Québec (SHQ) 2022



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- 9.9. **Résolution** – Les membres du Comité directeur - L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) - Acception et entérinement des noms proposés
- 9.10. **Dépôt** – Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2023
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
- 10.1. **Résolution** – Adhésion à la déclaration commune de la région des Laurentides – Développement économique et industriel – Initiative de la MRC de La Rivière-du-Nord
11. **Sécurité incendie/sécurité civile**
- 11.1. **Dépôt** – Comité sécurité civile – Dépôt des comptes-rendus des rencontres des mois de décembre 2022 et mars 2023
12. **Gouvernance – MRC**
13. **Demande d'appui**
14. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-95

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2023, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-96

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE les Villes de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : N° 1418-181-1 et N° 1418-181-2, Boisbriand : N° RV-1441-87 et Sainte-Anne-des-Plaines : N° 860-113 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville
N° 1418-181-1

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Interdire** les enseignes pour les établissements de résidence principale ou des activités de résidence de tourisme sont permises.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville
N° 1418-181-2

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Ajouter** l'article 64.1 – Usage additionnel – « Établissement de résidence principale ».

Boisbriand
N° RV-1441-087

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1441 de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** différentes dispositions relatives à l'hébergement touristique (définitions et références réglementaires).

Sainte-Anne-des-Plaines
N° 860-113

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 860 de zonage afin de :

- **Modifier** le paragraphe 1) de l'article 157 afin d'augmenter la superficie maximale d'une remise pour un usage unifamiliale (H-1);
- **Modifier** l'article 271 afin d'autoriser les abris d'hiver temporaires sur un terrain en cour arrière;
- **Modifier** le paragraphe 3) de l'article 555 du chapitre 6 afin d'autoriser l'ensemble des commerces de détail local (C-2);
- **Abroger** l'article 556 du chapitre 6;
- **Modifier** l'article 557 du chapitre 6 afin d'autoriser une superficie de terrasse saisonnière plus grande;
- **Abroger** l'article 558 du chapitre 6;
- **Abroger** le paragraphe 3) de l'article 559 du chapitre 6 afin de ne pas faire référence à la période d'autorisation à l'article 558;
- **Modifier** le paragraphe 2) de l'article 561 du chapitre 6 afin de permettre une terrasse saisonnière dans une aire de stationnement sans négliger la circulation des véhicules et le nombre minimal de cases de stationnement;
- **Abroger** le premier alinéa de l'article 562 du chapitre 6 concernant l'aménagement d'une aire d'isolement;
- **Modifier** l'article 659 du chapitre 6 afin de retirer l'obligation d'aménager une aire d'isolement autour d'une terrasse saisonnière.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté, soit les règlements : Blainville : N° 1418-181-1 et N° 1418-181-2, Boisbriand : N° RV-1441-087 et Sainte-Anne-des-Plaines : N° 860-113 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-97

OBJET: Entente-cadre avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour assurer les services de collecte sélective sur notre territoire

ATTENDU la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.2 Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2001, c.5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville ne possède aucune compétence en ce qui a trait à la gestion et la collecte des matières résiduelles et/ou à la collecte sélective;

ATTENDU QUE le rôle de la MRC de Thérèse-De Blainville dans ce processus a été rapporté et discuté lors de la séance du conseil du mois d'avril 2023;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville laissera le soin aux villes membres de gérer et coordonner ledit projet d'entente-cadre entre ÉEQ et les organismes municipaux. Ainsi, la MRC ne jouera et n'assumera aucun rôle dans ce processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-98

OBJET: Reddition de comptes au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) – réseau Accès entreprise Québec (AEQ) au 30 avril 2023

ATTENDU le réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et les MRC ont conclu une entente de services dans le cadre du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) pour une période allant de 2020-2021 à 2024-2025;

ATTENDU QUE la MRC devrait produire annuellement une reddition de comptes, telle que stipulée dans le protocole de ladite entente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC prenne acte et connaissance de la reddition de comptes et autorise le directeur général de la transmettre au Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-99

OBJET: Suivi annuel au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Le « Questionnaire 2022 sur les activités du FLI » et le « Questionnaire 2022 relatif aux Rapports sur les créances irrécouvrables du FLI et PAUPME » sont déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Lesdits Questionnaires sont transmis au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

2023-05-100

OBJET: Autorisation de signature d'une entente avec le Centre d'expertise industrielle de Montréal (CEI MTL)

ATTENDU QUE le Centre d'expertise industrielle de Montréal (CEI MTL) vise à améliorer la productivité des PME manufacturières québécoises par la démocratisation et l'intégration des technologies et méthodes du 4.0;

ATTENDU QUE le Service de développement économique de la MRC de Thérèse-De Blainville a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur le territoire;

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer dans l'accompagnement des entreprises sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent préciser le cadre général de leur collaboration;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de conclure une entente de collaboration avec le CEI MTL;

QUE le conseil de la MRC requière un suivi annualisé des retombées de ladite entente de collaboration et qui sera présenté lors du lac-à-l'épaule de chaque année;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-101

OBJET: Octroi d'un moratoire de 6 mois concernant les prêts ROS-FLI/037-2017 et COV19FU-016ROS

Ce point a été reporté à la séance du mois de juin 2023.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-05-102

OBJET: Entente de développement culturel – Projet de création de vidéos 360° de bâtiments patrimoniaux – Amendement de la résolution N° 2023-03-55 pour bonifier le budget

ATTENDU la reddition de comptes 2020 transmise au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020;

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2021-2023, qui prévoit la réalisation du projet de création de vidéos 360° de bâtiments patrimoniaux en 2023, le 29 avril 2021;

ATTENDU la réception des trois versements du MCC prévus par ladite convention pour un total de 52 500 \$;

ATTENDU la prévision, au budget 2023 de la MRC, d'un montant de 27 400 \$ (50% MCC et 50% MRC) pour la réalisation du projet conformément au budget prévu à l'entente de développement culturel 2021-2023;

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC de la résolution N° 2023-03-55 pour débloquer la somme de 27 400 \$ pour réaliser le projet de création de vidéos 360° de bâtiments patrimoniaux et autoriser le directeur général à mandater une firme à cette fin;

ATTENDU l'autorisation du MCC pour réaffecter les montants résiduels non dépensés de 1 371 \$ (EDC 2018-2020, en raison de l'annulation du projet Les Trois Grâces) et 600 \$ (Cap sur le théâtre, réalisé en 2022), prévus au budget 2022 de la MRC et aux ententes de développement culturel 2018-2020 et 2021-2023, au projet de création de vidéos 360° de bâtiments patrimoniaux, le 18 avril 2023;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE la MRC réaffecte le montant de 1 971 \$ au projet de création de vidéos 360° de bâtiments patrimoniaux, portant le budget total autorisé pour ce projet à 29 371 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-103

OBJET: Table action culture ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 8 mars 2023

Le compte rendu de la rencontre du 8 mars 2023 de la Table action culture ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-05-104

OBJET: Liste de la correspondance au 31 mai 2023

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 31 mai 2023 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-05-105

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 27 avril 2023 au 31 mai 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 27 avril 2023 au 31 mai 2023 inclusivement, répartis comme suit : 131 493,66 \$ payés et 95 306,82 \$ à payer pour un grand total de 226 800,48\$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-106

OBJET: Augmentation de la limite de crédit de la carte VISA

ATTENDU la limite actuelle permise relativement à la carte de crédit VISA de la MRC de Thérèse-De Blainville (ci-après nommé « MRC ») pour la direction générale et qui est de 2 500 \$;

ATTENDU les besoins de la MRC et les paiements croissants via la carte de crédit;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de faire une demande auprès de l'institution financière concernée en vue de faire passer la limite de crédit de 2 500 \$ à 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-107

OBJET: Ressources humaines – Programme d'aide aux employés et télémédecine

ATTENDU QU'il est difficile, dans le contexte actuel au Québec d'obtenir une consultation avec un médecin et/ou un spécialiste de la santé;

ATTENDU QU'un programme d'aide aux employés (PAE) et à la télémédecine permettra de faciliter l'accès aux services de la santé;

ATTENDU QUE l'accès rapide à un médecin et/ou un spécialiste de la santé permet de prévenir qu'une problématique non soignée ne s'aggrave et évite des absences au travail à court long et moyen long terme;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Dialogue comme un complément au programme d'assurances collectives déjà en place pour un montant mensuel de 8,61 \$ par employé;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires pour l'année 2023;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général à mettre en place le Programme d'aide aux employés (PAE) et la télémédecine avec la firme Dialogue comme un complément au programme d'assurances collectives déjà en place pour un montant mensuel de 8,61 \$ par employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-108

**OBJET: Ressources humaines – Amendement de la résolution N° 2023-04-88
concernant l'embauche de madame Anik Bourdon**

ATTENDU la résolution N° 2023-04-88 concernant l'embauche de madame Anik Bourdon au service des finances et de la comptabilité;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et les explications fournies au conseil lors de la séance du 31 mai 2023;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général à l'effet que madame Anik Bourdon assumera désormais toute la coordination du service des finances et de la comptabilité à titre de Coordinatrice du service des finances et de la comptabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-109

**OBJET: Renouvellement du contrat d'assurances collectives – Achat
regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-
Mauricie-Laurentides-Outaouais – 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre
2028**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la MRC de Thérèse-De Blainville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat à la suite d'un appel d'offres public pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc. en conséquence;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC de Thérèse-De Blainville durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la MRC de Thérèse-De Blainville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat à intervenir avec la Société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le Préfet, monsieur Eric Westram, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et au nom de la MRC les documents pertinents et/ou afférents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-110

OBJET: Relais pour la vie de la Rive-Nord – Ratification de la décision du directeur général

ATTENDU QUE le Relais pour la vie est une activité-bénéfice importante de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer (SCC) est le seul organisme de bienfaisance national à soutenir les personnes touchées par tous les types de cancer au pays;

ATTENDU QUE la vision de la SCC consiste à créer un monde où personne n'aura à craindre le cancer;

ATTENDU l'activité-bénéfice du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer vise à mettre l'épaule à la roue en vue de poursuivre et soutenir le travail de la SCC;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision du directeur général visant à injecter la somme de 1 000 \$ à titre de Partenaire Soutien dans le cadre du Relais pour la vie de la Rive-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-111

OBJET: État des déboursés et encaissements – Société de l'Habitation du Québec (SHQ) – 2022

L' « État des déboursés et encaissements 2022 » est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Ledit état sera transmis à la Société de l'Habitation du Québec (SHQ).

2023-05-112

OBJET: Les membres du Comité directeur – L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) – Acception et entérinement des noms proposés

ATTENDU le Volet 3 du Fonds régions et ruralité et l'entente signée par le MAMH et la MRC de Thérèse-De Blainville (ci-après nommé « MRC ») en lien avec la Signation Innovation de cette dernière : L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM);

ATTENDU l'obligation de mettre sur pied un comité de direction et que ses membres doivent être acceptés par le conseil de la MRC;

ATTENDU les noms proposés

- Monsieur Eric Westram à titre de préfet et membre d'office;
- Madame Julie Boivin à titre de déléguée de la MRC;
- Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC et membre d'office;
- Madame Myriam Thériault à titre de représentante du MAHM;
- Monsieur Alain Cassista, directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Monsieur André Lapointe, directeur général de la Ville de Boisbriand;
- Monsieur Benoît Balmana à titre de représentant de IVÉO.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QU'une allocation de présence soit versée aux deux membres du conseil de la MRC en vertu du Règlement N°18-02;

QUE le conseil de la MRC accepte et entérine la proposition soumise par le directeur général de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-113

OBJET: Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

Le « Rapport des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 » est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-05-114

OBJET: Adhésion à la déclaration commune de la région des Laurentides – Développement économique et industriel – Initiative de la MRC de La Rivière-du-Nord

ATTENDU QUE la région des Laurentides occupe le deuxième rang des régions les plus peuplées au Québec, hormis les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE la région des Laurentides enregistre bon an, mal an le plus fort taux de croissance démographique au Québec;

ATTENDU l'importance stratégique, tant en termes d'emplois que de contribution au PIB régional du secteur de la fabrication lié à la transformation complexe, pour la majorité des MRC de la région des Laurentides, dont celui relatif au secteur de la fabrication du matériel de transport;

ATTENDU QUE la situation favorable de ce secteur dont les ventes de biens fabriqués ont augmenté en moyenne de 11 % par année entre 2015 et 2019;

ATTENDU QUE la présence dans le secteur de la fabrication d'entreprises clés ou en progression fulgurante dans ce secteur tel Novabus, Paccar, Airbus, Bell Textron et Lion Électrique;

ATTENDU QUE l'opportunité stratégique de développer sur le territoire des Laurentides une filière industrielle performante, tout en profitant de la tendance mondiale à rapprocher les lignes d'approvisionnement des grands donneurs d'ordres;

ATTENDU QUE les défis communs que doivent affronter les entreprises du secteur de la fabrication en matière d'innovation, de recrutement et de formation de main-d'œuvre afin de rester concurrentielles dans leur marché respectif;

ATTENDU QUE la tendance, observée mondialement, au regroupement territorial pour favoriser l'attraction des investissements publics et privés;

ATTENDU QUE l'importance de porter un message cohérent et unifié face aux bailleurs de fonds.

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adhère à une déclaration commune, laquelle déclinerait les principes généraux d'une stratégie collective de développement industriel tenant compte des priorités spécifiques de chaque territoire de la région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-115

OBJET: Comité sécurité civile – Dépôt des comptes-rendus des rencontres des mois de décembre 2022 et mars 2023

Les comptes-rendus des rencontres des mois de décembre 2022 et mars 2023 du Comité sécurité civile sont déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-05-116

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 16 :00 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

31 mai 2023

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2023-05-91 à N° 2023-05-116 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 31 mai 2023.

Émis le 31 mai 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier